

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### 1. Désignation

L'Institut Régional Jean Bergeret (IRJB), établissement de la Fondation ARHM dont le siège social est situé au 290 route de Vienne à Lyon, comporte un organisme de formation professionnelle. Cet organisme organise et dispense des formations intra-entreprises et inter-entreprises, à Lyon et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat, sous le numéro d'activité 82690013269 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat).

### 2. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux actions de formation dispensées par l'IRJB pour le compte d'un Client/commanditaire. Toute commande de formation auprès de l'IRJB implique l'acceptation sans réserve du Client des présentes Conditions Générales de Vente.

### 3. Devis et attestation

Pour chaque formation, l'IRJB s'engage à fournir un devis au Client.

Ce dernier est tenu de retourner à l'IRJB un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

À la demande du Client, une attestation de présence ou de fin de formation est fournie.

### 4. Conditions de report et d'annulation d'une formation par l'IRJB

L'IRJB se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées sans indemnités, sous réserve d'en informer le Client avec un préavis raisonnable.

### 5. Conditions de report et d'annulation d'une formation par le Client

Toute formation commencée est due en totalité, sauf accord contraire exprès de l'IRJB.

L'annulation d'une formation à l'initiative du Client est possible, à condition de le faire que cette demande soit communiquée à l'IRJB au moins 15 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus.

Si le commanditaire est empêché définitivement de suivre la formation dans les 15 jours précédant le démarrage de la formation, il s'engage au versement d'une somme équivalente à 20 % du coût de la formation à titre de dédommagement.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le Client, à condition d'adresser une demande écrite à l'IRJB dans un délai de 15 jours avant la date de la formation.

## 6. Programme des formations

S'il le juge nécessaire, le formateur pourra modifier les contenus de la formation suivant la dynamique de groupe ou le niveau de compétence des participants.

Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

## 7. Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros. L'IRJB n'est pas assujéti à la TVA.

Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante euros (40€). Cette indemnité est due de plein droit, sans mise en demeure préalable dès le premier jour de retard de paiement et pour chaque facture impayée à son échéance.

## 8. Règlement par un Opérateur de Compétences

Si le Client souhaite que le règlement soit effectué par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il lui appartient de faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation ; de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ; de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'Opérateur de Compétences qu'il aura désigné.

Si l'Opérateur de Compétences ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si l'IRJB n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'Opérateur de Compétences au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation concernée par ce financement. En cas de non-paiement par l'Opérateur de Compétences, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## 9. E-Learning

En cas de formation e-learning, l'IRJB accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses contenus de formation à distance, ci-après le « Module ».

L'ensemble des Modules seront mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après la formation du Contrat.

L'accès aux Modules est géré par l'IRJB. Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des apprenants sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail). L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, inaccessibles et intransmissibles.

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation.

L'IRJB ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client.

Le Client s'engage à informer l'IRJB de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Le Client disposera d'un délai communiqué par l'IRJB pour consommer les licences d'utilisation des Modules. Passé ce délai, la(les) licence(s) d'utilisation consentie cessera(ont) immédiatement.

## **10. Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Il est expressément convenu que toute information divulguée par l'IRJB au titre ou à l'occasion de la formation doit être considérée comme confidentielle et ne peut être communiquée à des tiers ou utilisée pour un objet différent de celui de la formation, sans l'accord préalable écrit de l'IRJB.

Par dérogation, l'IRJB accorde à l'apprenant, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni, et ce quel que soit le support. L'apprenant a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de l'IRJB ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation.

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur.

Le Client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation d'autres sessions de formations que celles organisées par l'IRJB.

## **11. Protection des données personnelles**

Dans le cadre de la réalisation des formations, l'IRJB est amené à collecter des données à caractère personnel. Ces données peuvent être partagées avec des sociétés tierces (prestataires, sous-traitants...) pour le strict besoin des formations.

En outre, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, les personnes concernées disposent sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de l'IRJB ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer l'IRJB, en écrivant à l'adresse suivante : [formation.irjb@arhm.fr](mailto:formation.irjb@arhm.fr)

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, l'IRJB s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées. Par conséquent, l'IRJB s'engage à :

- Ne traiter les données personnelles que pour le strict besoin des formations ;
- Conserver les données personnelles pendant trois (3) ans ou une durée supérieure pour se conformer aux obligations légales, résoudre d'éventuels litiges et faire respecter les engagements contractuels. ;
- En cas de sous-traitance, l'IRJB se porte fort du respect par ses sous-traitants de tous ses engagements en matière de sécurité et de protection des données personnelles.

## **12. Communication**

Le Client autorise expressément l'IRJB à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références dans l'ensemble de ses documents commerciaux.

## **13. Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'IRJB et le Client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal de commerce de Lyon quel que soit le siège du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.